

Pour l'utilisateur

Notice d'utilisation



uniSTOR

Ballon d'eau chaude sanitaire

FR, BEfr

Éditeur/fabricant

Vaillant GmbH

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid

Tel. +49 21 91 18-0 ■ Fax +49 21 91 18-28 10

info@vaillant.de ■ www.vaillant.de

 **Vaillant**

Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations.....	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	4
2	Remarques relatives à la documentation	6
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	6
2.2	Conservation des documents	6
2.3	Validité de la notice.....	6
3	Description du produit	6
3.1	Structure	6
3.2	Fonctionnement.....	6
3.3	Description de la plaque signalétique.....	7
3.4	Marquage CE.....	7
4	Entretien et maintenance	7
4.1	Maintenance	7
4.2	Entretien du produit	8
5	Mise hors service.....	8
6	Recyclage et mise au rebut	8
7	Garantie et service après-vente	8
7.1	Garantie	8
7.2	Service après-vente.....	9

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour fournir aux ménages de l'eau potable chaude à raison d'une température de 85 °C maximum. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas

1 Sécurité

être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée

(par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

1.3.4 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil



- conduites hydrauliques et câbles électriques
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.3.5 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

1.3.6 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spé-

cialisé afin qu'il procède au dépannage.

- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.



2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

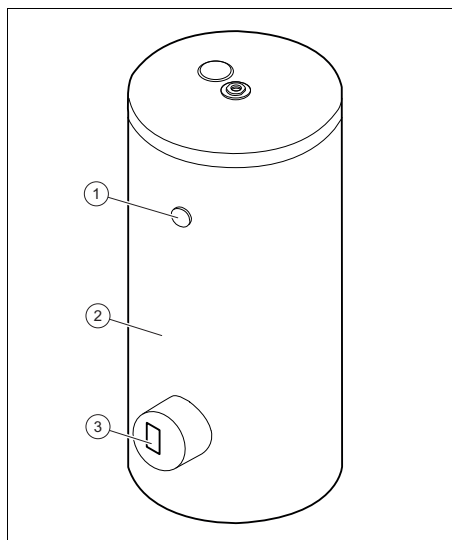
Appareil - référence d'article

VIH RW 200	0020214407
------------	------------

3 Description du produit

Le ballon d'eau chaude sanitaire sert à la production d'eau chaude dans les foyers. En règle générale, ces ballons sont raccordés à un système de pompe à chaleur.

3.1 Structure



- | | | | | | |
|---|---|---|---------------------|---|---------------------|
| 1 | Thermomètre de température d'eau chaude | 2 | Isolation thermique | 3 | Plaque signalétique |
|---|---|---|---------------------|---|---------------------|

Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude sanitaire est en acier émaillé. La cuve renferme un serpentin qui transmet la chaleur. La partie supérieure de la cuve renferme également une anode de protection en magnésium anticorrosion. Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.



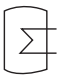




3.2 Fonctionnement

Le ballon d'eau chaude sanitaire fait partie des ballons chauffés indirectement. En d'autres termes, il faut un générateur de chaleur (pompe à chaleur ou chaudière au gaz au sol, par exemple) pour chauffer l'eau potable du ballon. L'énergie calorifique véhiculée par l'eau de chauffage est transmise à l'eau potable à chauffer par le biais d'un échangeur de chaleur. Dès que

l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

3.3 Description de la plaque signalétique

La plaque signalétique comporte les informations suivantes :

Indication sur la plaque signalétique	Signification	
Ser.nr.	Numéro de série	
uniSTOR xxx xx	Désignation du produit	
	Tension nominale	
P	Puissance nominale	
I _{max}	Courant de démarrage	
P 	Puissance utile nominale du chauffage d'appoint	
Ballon		
	V [L]	Volume total
	T _{max} [°C]	Température de fonctionnement max.
	P _{max} [Mpa]	Pression de service max.
Échangeur thermique		
	V [L]	Volume total
	T _{max} [°C]	Température de fonctionnement max.
	P _{max} [Mpa]	Pression de service max.
	S [m ²]	Surface de l'échangeur thermique
	Poids net	
	→ Chap. « Marquage CE »	
	Recyclage conforme du produit	

3.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Entretien et maintenance

4.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

4.1.1 Plan de maintenance

4.1.1.1 Intervalles de maintenance selon un calendrier préétabli

Intervalle	Travaux de maintenance
Tous les ans au bout d'un délai de 2 ans	Maintenance des Anode de protection en magnésium

4.1.2 Entretien de l'anode de protection en magnésium

Une intervention d'inspection/de maintenance annuelle réalisée par un installateur spécialisé est indispensable à la disponibilité, la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

- L'anode de protection en magnésium doit être contrôlée tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en service du ballon d'eau chaude sanitaire.

5 Mise hors service

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium est avérée (60 %), l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

4.2 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

5 Mise hors service

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

6 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ En l'occurrence, le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.
- ▶ Déposez-le plutôt dans un point de collecte pour appareils électriques et électroniques usagés.



Si le produit comporte des piles qui portent ce symbole, cela signifie qu'elles sont susceptibles de contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ En l'occurrence, vous devez déposer les piles dans un point de collecte prévu à cet effet.

7 Garantie et service après-vente

7.1 Garantie

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel

Garantie et service après-vente 7

ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Vaillant recommande que leur installation, leur mise en service et leur entretien soient réalisés par des professionnels qualifiés, en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Vaillant.

Les produits Vaillant peuvent faire l'objet d'une garantie commerciale particulière dont les conditions sont définies dans une documentation spécifique le cas échéant. En tout état de cause, ils sont soumis aux garanties prévues par la loi à l'exception des cas où leur défaillance trouverait son origine dans des causes qui leurs sont extérieures, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas

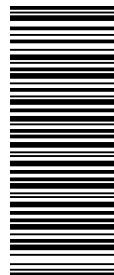
- été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par Vaillant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels)
- caractéristiques techniques inadaptées aux normes applicables dans la région d'installation ;
- défaut d'entretien ;
- défaillance de l'installation ou des appareils auxquels les produits Vaillant sont raccordés ;
- conditions de transport ou de stockage inappropriées ;
- usage anormal des produits ou des installations auxquelles ils sont reliés ;
- existence d'un environnement inapproprié au fonctionnement normal des produits, en ce compris : caractéristiques de la tension d'alimentation électrique, nature ou pression de l'eau utilisée, embouage, gel, protections inadaptées, etc. ;
- cas de force majeure tels que définis par la Loi et les Tribunaux français.

7.2 Service après-vente

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos
Belgien, Belgique, België

Service après-vente: 2 334 93 52

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.vaillant.fr.



0020213643_01 ■ 26.05.2015

VAILLANT GROUP FRANCE

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso
F-94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

Téléphone 01 49 74 11 11 ■ Fax 01 48 76 89 32

Assistance technique 08 26 27 03 03 (0,15 EUR TTC/min) ■ Ligne Particuliers 09 74 75 74 75 (0,022 EUR

TTC/min + 0,09 EUR TTC de mise en relation)

www.vaillant.fr

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 334 93 00 ■ Fax 2 334 93 19

Kundendienst 2 334 93 52 ■ Service après-vente 2 334 93 52

Klantendienst 2 334 93 52

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.